

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE DANNE ET QUATRE VENTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation 15/09/2026	Date d’affichage 27/10/2026	Nombre de membres en exercice : 15
		Nombre de membres présents : 12
		Nombre de votants : 12
		Nombre d’absents : 3

L’an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc JACOB, Maire.

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, LOZITO-URBES Nathalie, QUIRIN Jean-Jacques, FRITSCH Christelle, BAE Laetitia, BRUA Dolorès, JULLIENNE Michel, MERKLE Catherine, SCHEFFLER Sylvain, SCHMITT Mylène, THOMAS Daniel.

Membres absents excusés : BENZIDOUR Myriam, DIEBOLD André, WATZKY Lionel

Secrétaire de séance : BAE Laetitia

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19h00.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°1 : DÉSIGNATION D’UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l’article L.2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le Conseil Municipal en début de chaque séance. Après délibération et à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Laetitia BAE.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°2 : APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 31 AOUT 2026

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2026, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l’objet d’aucune observations est adopté à l’unanimité des membres présents lors de cette séance.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°3 : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ

VU le Code Général de la Fonction Publique, article L332-23 1° et 2°,
CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer le poste de secrétaire de mairie suite au non renouvellement de la secrétaire actuellement en poste jusqu’au 30 septembre 2026 et dans l’attente de l’arrivée et de la prise en main du poste par la future secrétaire,

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 1^{er} octobre 2026 au 31 janvier 2027 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions de rédacteur pour une durée hebdomadaire de services de 14/35ème ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 5^{ème} échelon du grade de Rédacteur (catégorie B) ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du CGFP

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°4 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du non renouvellement de la secrétaire actuellement en poste jusqu'au 30 septembre 2026, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour occuper le poste de secrétaire de mairie.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article L332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif sur la base du 7^{ème} échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le tableau des emplois ;

DÉCIDE

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire ;
- De modifier le tableau des emplois comme suit :

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	Technique	Adjoint technique	1	1	35 h
Technique	Technique	Adjoint technique	1	1	17,25 h annualisé
Médico-social	Médico-Social	ATSEM	1	1	29,53 h annualisé
Administrative	Administratif	Adjoint administratif	1	1	6,36 annualisé
Animation	Animation	Animateur	1	1	25,09 annualisé
Animation	Animation	Adjoint d'animation	1	1	14,90 annualisé
Administrative	Administratif	Rédacteur	1	1	35 h
Administrative	Administratif	Adjoint administratif	0	1	35 h

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AMISSUR POUR MISE EN PLACE DE MIROIR ROUTIER DE SIGNALISATION

Délibération annulée

/

DIVERS ET COMMUNICATION

- Suppression et création de poste : Présentation de la suppression et création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint d'animation en raison de la modification du temps de travail supérieur à 10% avant demande d'avis au Comité Social Territorial. L'agent va faire 2 heures en moins par semaine au poste d'adjoint administratif, ces heures seront compensées par 2 heures en plus par semaine en tant qu'adjoint d'animation.
- Nouvelle secrétaire de mairie : En raison de l'arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie en novembre 2026, une modification des montants de RIFSEEP va être soumis à l'avis du Comité Social Territorial.
- Contrat d'accroissement saisonnier : Le contrat d'accroissement saisonnier de Jean-Marc HESCHUNG prend fin au 30 septembre 2026. En raison de l'absence d'un agent, une prolongation va sans doute lui être proposée.
- Retraite Sylviane BERLOCHER : Le Maire transmet les remerciements de Sylviane BERLOCHER pour le pot organisé à l'occasion de son départ et le cadeau.
- Monument aux morts : Le nettoyage prévu ce vendredi 24 septembre est décalé au 9 octobre. Le Maire confirme que les travaux doivent être faits avant le 11 Novembre.

- Ancien atelier municipal : La démolition est prévue pendant les vacances de la Toussaint. De la terre végétale sera livrée et le terrain sera mis en herbe.
- Pèlerinage Bonne fontaine : Suite au problème d'écoulement d'eau au niveau des bancs extérieurs, les travaux ont été réalisés. Le Maire regrette de ne pas avoir été prévenu. Cette réparation était à la charge de la Comcom.
- Logement presbytère : le RDC fait toujours partie du presbytère. Dans l'entrée, il y a une pièce réservée pour le bureau du curé. Cette pièce étant vide, une relance de la mairie avait été faite à l'évêché pour récupérer cette pièce. La mairie a reçu un accord oral de l'évêché pour intégrer cette pièce dans le logement du RDC. Cependant, cette pièce restera un presbytère. La mairie est en attente d'une convention écrite.
- Toit presbytère : un 1^{er} devis a déjà été reçu. En octobre, une autre société viendra pour faire un 2^{ème} devis.
- Panneau de basket du City : Un panneau de basket du City a été cassé. Une réparation provisoire a été faite par l'ouvrier communal. Une demande de devis a été demandée à la société qui a installé le City. Le coût est de 2.200€. Étant donné le coût élevé, la mairie va voir pour trouver une autre solution d'achat.
- Conseil Local des Jeunes : une demande avait été faite pour installer un support vélo près de l'abri bus. Une commande a été passée pour un support de 4 vélos.
- Éclairage dans l'abri bus : un conseiller fait une demande pour installer de l'éclairage dans l'abri bus car le local est obscur en hiver. Une étude va être faite pour installer de l'éclairage, peut-être une lampe solaire.
- Terrain de pétanque inondé en cas de pluie : Un tuyau de drainage a été installé le long du terrain de pétanque par les ouvriers communaux pour éviter qu'il soit inondé lors de fortes pluies.
- Plan canicule : Dans le cadre du plan canicule, une aide EDF a été accordée suite à l'achat de trois ventilateurs.
- Terrain Rue du Roth : La vente du dernier terrain rue du Roth a été signée et l'argent est versé sur le compte de la commune.
- Visite du député : Le député Jérôme END viendra en mairie le jeudi 1^{er} octobre à 15h. Les conseillers qui le souhaitent sont invités à participer.
- Borne incendie défectueuse : La société Suez a communiqué qu'une borne incendie est défectueuse au N° 104 grand'rue. Une demande de devis va être faite pour réparation ou remplacement de cette borne. L'information a été transmise au SDIS.
- Vente terrain N°324 : Suite à la proposition faite par la commune à la demande de M. WEICHELDER, ce dernier est d'accord pour l'achat du terrain. Il reste à préciser où passe la conduite d'eau pour mettre en place une servitude. M. WEICHELDER a demandé si une réduction de prix était possible. Le conseil municipal n'est pas favorable.

- Vente terrain N°382 : il n'y a pas d'avancé du dossier chez le notaire.
- Cimetière : 2 devis ont été reçus pour du gravillonnage entre les tombes. Reste à voir si l'épaisseur de gravillons est suffisante.
- Curage des fossés : 2 devis ont été reçus pour le curage des fossés.
- Brioche de l'Amitié : la vente des brioches de l'Amitié est prévue les 09 et 10 octobre. L'organisation de la distribution est planifiée. L'info sera diffusée sur panneau pocket.
- Repas des aînés : l'accueil sera assuré par Les Flamèches (Association Tougezeur). Une proposition de participation des enfants du périscolaire pour faire des petites animations au cours du repas est à l'étude.
- Grève : L'enseignante de maternelle a informé les parents qu'elle participera à la grève le mardi 29.09. Pas d'info de la part des 2 autres maitresses.
- Aménagement arrière mairie : une présentation du projet a été faite par une 2^{ème} société. Les visuels des 2 projets ont été partagé au conseil municipal. Des modifications ont été demandées pour réduire les coûts. Et une demande a été faite pour mettre un point d'eau extérieur au niveau de la mairie. Une réflexion est à mener pour son emplacement.
- Maire de Phalsbourg : le Maire informe qu'il a demandé un RDV à Madame le Maire de Phalsbourg pour évoquer différents sujets. Il n'y a pas de date fixée pour le moment.

La séance a été levée à 21h10.

Jean-Luc JACOB, Maire	
Laetitia BAE, secrétaire de séance	